

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 12 décembre 2011

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » Séance du 24 novembre 2011

18 Achat d'une œuvre de Laurence GRANGER

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO
M. ASSAMTI
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme DINGIVAL
M. CABARET
M. MONTES
M. TAHI
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme M'BAYE-DIAO
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



39
39
34

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Laurence GRANGER a présenté une exposition de ses tableaux à l'espace Matisse. Cette artiste travaille, depuis des années, et réalise une œuvre profondément originale et personnelle qui s'inscrit dans la lignée de l'expressionnisme abstrait.

De cette exposition, est né le projet d'explorer de nouvelles pistes liant l'art pictural contemporain à la faïence, patrimoine historique de notre ville. Laurence GRANGER a proposé que le motif d'un de ses tableaux soit peint sur un service d'assiettes en faïence. Ce dernier pourra être exposé dans les différents espaces culturels de la ville et être utilisé à l'occasion de fêtes ou de cérémonies.

LA VILLE

maintenant !

Cette idée pose les prémices de nouvelles résidences d'artistes susceptibles d'allier l'art plastique à la faïence et de favoriser ainsi l'émergence d'une collection de faïences contemporaines.

Pour soutenir ce projet novateur et donner corps à cette idée qui a servi de référence à la création de nouvelles faïences, je vous propose d'acquérir l'œuvre de Laurence GRANGER, d'une valeur de 6 800 €.

Vous êtes appelés à voter

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 24 novembre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 3

Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article 1 : d'accepter l'acquisition du tableau de l'artiste Laurence GRANGER dont le motif est reproduit sur un service d'assiettes en faïence, pour un montant de 6 800 euros toutes taxes comprises,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente y afférant.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (compte 312/2161/CF).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **15 DEC. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

16 DEC. 2011

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document

~~Creil le 16.12.11~~ Signature Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE